



CONTRAT D'INSCRIPTION & CONDITIONS DE VENTE SAISON 2022 - 2023

En vigueur pour toutes les activités équestres des Ecuries des Carneaux

Mme/M Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tel 1 : _____ Tel 2 : _____

E-mail : _____ @ _____

Nom du (des) cours : _____

Règlement : Forfait annuel Forfait trimestriel Carte de 10h

Conditions générales de vente & conditions pour la pratique équestre

LES PRESTATIONS

FORFAIT ANNUEL

- Inscription

L'inscription est souscrite pour une durée d'une année. Les séances sont consécutives à jour et heures fixes. Le forfait annuel comprend 35 séances, hors vacances scolaires du 05 septembre 2021 au 02 juillet 2022.

- Règlement du forfait

L'inscription au forfait est annuelle et le règlement peut s'effectuer en plusieurs fois sans frais par prélèvements bancaires. Les prix des forfaits annuels incluent les frais de dossiers (50 €) qui ne donnent lieu à aucun remboursement pour quelque raison que ce soit.

- Récupération et remboursement

L'usager en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 6 séances par forfait annuel. Ces récupérations s'effectuent sur un cours collectif existant dont le niveau est jugé adapté par les Ecuries des Carneaux.

L'usager malade pourra, sur présentation d'un certificat médical, rattraper l'ensemble des séances manquées dans le cadre de sa maladie.

Si l'usager venait, pour des raisons médicales, à ne plus pouvoir pratiquer l'équitation, les prestations non consommées de ce forfait annuel seraient remboursées sur présentation d'un certificat médical de contre-indication de la pratique de l'équitation.

Dans le cas d'un déménagement à plus de 50 km du lieu de résidence initial, l'usager est en droit de demander le remboursement des prestations non consommées.

Dans le cadre de ce forfait annuel, la licence fédérale est obligatoire, à la charge du client et non comprise dans le tarif du forfait.

FORFAIT TRIMESTRIEL

- Inscription

L'inscription est souscrite pour une durée d'un trimestre. Les séances sont consécutives à jour et heures fixes. Le forfait trimestriel comprend 13 - 10 - 12 séances, hors vacances scolaires du 05 septembre 2022 au 01 janvier 2023, du 02 janvier 2023 au 31 mars 2023 et du 01 avril au 02 juillet 2023.

- Règlement du forfait

L'inscription au forfait est trimestrielle et le règlement peut s'effectuer en 3 fois sans frais. Le règlement peut être effectué en chèque, virement ou prélèvements bancaires.

- Récupération et remboursement

L'usager en vacances, en déplacement professionnel ou scolaire a la possibilité de récupérer 2 séances par forfait trimestriel. Pour le forfait trimestriel, les dispositions relatives aux raisons médicales ainsi que celles tenant à un déménagement sont les mêmes que pour le forfait annuel.

STAGES

Les inscriptions aux stages sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. L'annulation n'est possible que sur seuls motifs médicaux.

AUTRES PRESTATIONS EQUESTRES

Les inscriptions aux animations, cours particuliers, cartes de cours, aux compétitions et à toutes autres prestations sont fermes. Elles doivent être réglées avant d'être consommées. Les inscriptions aux animations, cours particuliers, aux compétitions et à toutes autres prestations ne donnent lieu à aucun remboursement ni à aucun report pour quelque raison que ce soit.

TARIFS ET TVA SUR LES PRESTATIONS EQUESTRES

Les tarifs des prestations équestres sont TTC. Ils comprennent deux sous-prestations qui donnent lieu à l'application de deux taux de TVA : Droit d'accès aux installations (TVA 5,5%) & enseignement ou hébergement de chevaux (TVA 20%). Le prix détaillé de chaque prestation, avec la ventilation des deux taux de TVA, est consultable sur les grilles tarifaires remises avec le présent contrat et disponibles sur notre site internet ou à l'accueil des écuries. Ces deux taux de TVA sont applicables sous réserve de modifications de la législation. Les tarifs sont réévalués chaque année en fonction de l'indice INSEE des prix à la consommation des services récréatifs et culturels pour l'ensemble des ménages de France.

LICENCE - ASSURANCES

Pour pratiquer l'équitation, la licence fédérale est conseillée. Lors de l'inscription, l'utilisateur a la possibilité, de prendre cette licence fédérale qui lui permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés de France, de passer des examens, de les valider et de participer à une dynamique sportive. Les garanties couvertes par la licence fédérale figurent à l'affichage. Dans le cas contraire, il appartient à l'utilisateur d'apporter la preuve qu'il possède une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres, dégageant les Ecuries des Carneaux de cette responsabilité. Chaque utilisateur a la possibilité de souscrire une assurance complémentaire à celle prévue par la licence FFE. Le cavalier s'engage à consulter attentivement le montant des garanties offertes et le cas échéant peut solliciter la souscription d'assurances complémentaires permettant une meilleure couverture. Cette assurance complémentaire peut être souscrite auprès de l'assureur de la FFE (directement sur votre espace cavalier sur le site de la FFE) ou auprès d'une autre compagnie d'assurance.

PROTECTION DES DONNEES

L'établissement équestre dispose d'un fichier informatique recensant des données fournies par les clients qui y ont expressément consentis. Ce fichier a pour finalité la gestion des activités quotidiennes de l'établissement et notamment l'organisation des leçons d'équitation, la vie quotidienne de l'établissement équestre, l'inscription aux stages et compétitions sportives, etc.

Seules les personnes ayant des fonctions de secrétariat et d'encadrement au sein de l'établissement ont accès à ces données dans le cadre de leur mission. Les données sont conservées 3 ans après la fin de la relation contractuelle. Toute personne ayant fourni des données personnelles dispose directement auprès de l'établissement d'un droit d'accès, de portabilité et de rectification, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée. Il peut exercer ses droits par l'envoi d'un simple courriel à l'adresse mail de l'établissement : ecuries@lescarneaux.com

Les Ecuries des Carneaux peuvent vous envoyer des e-mails pour vous informer des différentes animations et activités proposées :

- J'autorise les Ecuries des Carneaux à m'envoyer des e-mails
- Je n'autorise pas les Ecuries des Carneaux à m'envoyer des e-mails

Je déclare M^{me}, M^r(*) _____ (*)l'intéressé ou le représentant légal pour les mineurs **avoir pris connaissance et accepte** les conditions générales de vente des prestations équestres, les conditions d'assurances de la licence fédérale et les possibilités qui me sont données de souscrire des garanties supplémentaires ainsi que le règlement intérieur des Ecuries des Carneaux. (**) Je reconnais également avoir recueilli un avis médical favorable à la pratique de l'équitation.

La licence me permet d'être assuré dans tous les centres équestres affiliés FFE de France, de passer les examens fédéraux et de participer à une dynamique sportive. Dans le cas où je ne souscris pas la licence, je déclare sur l'honneur posséder une assurance personnelle multirisque en cours de validité couvrant les activités équestres et dégageant les Ecuries des Carneaux de cette responsabilité.

(**)Un exemplaire des conditions générales de vente des prestations équestres, des garanties couvertes par la licence fédérale, un exemplaire du règlement intérieur est mis à ma disposition à l'accueil des Ecuries et sur notre site internet.

Fait à Boigneville, le ____ / ____ / ____

Signature :